

# Communications

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **76 (1981)**

Heft 2-fr

PDF erstellt am: **24.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Non aux Téléphériques de Leysin

## Recours au Conseil fédéral

**Lsp. La Ligue suisse du patrimoine national représentée par sa section vaudoise, la Ligue suisse pour la protection de la nature, le Club alpin suisse et l'association «S. O. S. Préalpes» ont fait un recours en commun: cette fois, contre un grand projet de transports par câbles dans le domaine skiable de Leysin, qui a en particulier l'appui puissant et insistant du célèbre Club Méditerranée.**

Le 18 décembre 1980, le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a octroyé à la *S.A. Téléphériques de Leysin* une concession pour quatre télésièges à installer dans un site particulièrement vulnérable (Mayen-Brion, Brion-Le Fer, Choulet-Le Fer et Solepra-Les Arts).

### Lacunes de procédure

Dans leurs recours, les associations susmentionnées attirent d'abord l'attention sur diverses lacunes de procédure, et critiquent les nombreuses *lacunes de la documentation* qui a servi de base à la décision positive de l'autorité fédérale. Elles déplorent l'absence d'une vue d'ensemble, indispensable pour un projet de cette importance, et doutent que ces installations répondent vraiment à un *besoin*, étant donné que Leysin dispose

déjà de neuf installations de transport par câbles. Mais leur principale critique porte sur les indésirables *atteintes au paysage* qu'implique le projet.

### Graves atteintes

La moitié environ des installations concernent un territoire qui figure à l'inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale. En plus des installations techniques de transport, la réalisation entraînerait d'autres conséquences pour la nature difficiles à justifier: *défrichements, aplanissements, ouvrages anti-avalanches*. On reproche enfin à l'autorité de concession d'avoir négligé les recommandations de la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage. Autorité de dernière instance, le Conseil fédéral est donc invité à retirer la concession.

Le comité a ensuite approuvé le mars à Berne. Ce dernier avait auparavant préparé la séance de l'assemblée des délégués du 23 mai à Zurich, qui après les affaires statutaires aura pour thème «Droit et protection du patrimoine», et sera liée à une visite commentée de l'exposition *Rues habitables* organisée au Musée des beaux-arts de Zurich avec le concours de la LSP.

Le comité a ensuite approuvé le

programme que lui soumettait la *commission de formation LSP*, avec de premières propositions concrètes pour la jeunesse et les adultes, puis a nommé rétroactivement les représentants LSP, pour la période 1980-1983, dans de nombreuses commissions extérieures. Il a constitué sous la présidence de M. P. Bolomey, Dr en droit, une commission chargée de poser à l'intention des autorités des principes d'exonération fiscale pour les donations faites en faveur de la protection du patrimoine.

Enfin, il a voté des *subsidés* d'un montant total de plus de 370 000 francs, notamment pour le Parc alpin de Piora TI, pour la rénovation du château de Neu-Bechburg SO, pour la coopérative Chigiosch Waltenburg GR, pour l'alimentation en eau des îles de Brissago, la conservation du panorama des Bourbaki à Lucerne et la restauration de l'ancienne cure d'Isenthal UR.

## Calendrier

### Ligue suisse du patrimoine national

*15 mai*: ouverture de l'exposition itinérante «Rues habitables», à Zurich; *23 mai*: assemblée des délégués à Zurich; *12/13 septembre*: Journée du patrimoine national en terre glaronnaise et remise du prix H.-L. Wakker à Elm; *octobre/novembre*: colloque «Le droit et la protection du patrimoine».

### Section d'Appenzell R.-E.

*9 mai*: assemblée générale à l'auberge Hirschen, à Wald (14 h. 30).

### Section bernoise

*24 mai*: assemblée générale annuelle au Seeland.

### Section genevoise

*16 mai*: assemblée générale au château de Benthés (programme non connu dans le délai rédactionnel).

## Au comité central LSP

Lsp. Des projets de politique fiscale et éducative, ainsi qu'une grosse tranche de demandes de subsides, étaient au premier plan de l'ordre du jour de la séance du comité central de la LSP du 28